

### La part des prestations chômage dans le PIB est en baisse dans 12 des 28 pays de l'Union, mais reste stable en France

En 2016, les prestations du risque chômage représentent en moyenne 1,3 % du PIB dans l'UE-28 (*graphique 1*). Ces dépenses intègrent les revenus de remplacement et diverses prestations, en espèces ou en nature, fournies individuellement à des personnes privées d'emploi, en sous-emploi ou reprenant un emploi. La Finlande et la Belgique se distinguent par un montant de prestations particulièrement élevé (respectivement 2,6 % et 2,5 % du PIB). La France arrive en 3<sup>e</sup> position avec 2,0 % de son PIB consacré à ce risque. Le Royaume-Uni (0,4 %), le Portugal (0,9 %) et les pays entrés dans l'UE à partir de 2004, hormis Chypre, enregistrent des parts de dépenses de chômage dans le PIB inférieures à 1 %. En moyenne dans l'UE-28, les prestations en espèces versées périodiquement représentent plus des trois quarts des prestations du risque chômage, contre 16 % d'indemnités de licenciement et 7 % de prestations en nature. Toutefois, en Autriche, en Suède et au Royaume-Uni, plus de 20 % des prestations sont versées en nature (principalement des formations professionnelles). C'est également le cas au Danemark, qui investit largement dans les services de placement et d'assistance à la recherche d'un emploi. La part des prestations du risque chômage versées sous condition de ressources est particulièrement élevée en Irlande (81 %) et en Allemagne (54 %).

En 2016, le taux de chômage annuel moyen dans l'UE-28 (8,7 %) poursuit sa décroissance (*graphique 2*) et atteint son niveau le plus bas depuis la crise. Il reste toutefois supérieur à celui de 2009 dans la majorité des pays de l'UE-15 et très élevé dans les pays du sud de l'Europe. La part des prestations chômage dans le PIB recule de 0,1 point en moyenne dans l'UE-28 par rapport à 2015. Cette part reste stable dans la plupart des États membres de l'UE-28. Elle baisse dans douze pays et augmente seulement en Autriche, en Estonie et en Lettonie.

### Une diversité des conditions d'indemnisation

Les prestations chômage dépendent non seulement du nombre de chômeurs, mais également de la couverture de ce risque (conditions d'accès) ainsi que du niveau et de la durée des prestations servies.

En France, en Espagne et, depuis 2015, en Italie, les conditions d'accès sont relativement peu strictes. En France, il faut avoir travaillé au moins 4 mois au cours des 28 derniers mois, tandis qu'en Allemagne par exemple le minimum est de 12 mois travaillés durant les 24 derniers mois. En Italie, les conditions d'accès ont été fortement assouplies en 2012 puis à nouveau en 2015.

La durée maximale d'indemnisation peut atteindre 2 ans en Espagne, en Italie (depuis 2015) et en Allemagne (pour les personnes de 58 ans ou plus). En France, elle peut atteindre 2 ans pour les personnes de moins de 50 ans et 3 ans pour les personnes de 50 ans ou plus (55 ans ou plus à partir de 2017). Elle est plus faible en Suède (300 jours, ou 450 en cas d'enfants à charge) et au Royaume-Uni (6 mois, au-delà selon la composition familiale et sous condition de ressources). Au Royaume-Uni et en Irlande, l'allocation est forfaitaire. Dans tous les autres pays, le niveau de l'allocation dépend des salaires antérieurs (logique assurantielle). Les taux de remplacement bruts réglementaires à l'ouverture du droit peuvent varier en fonction du salaire antérieur et de la composition familiale. Ces taux réglementaires sont difficilement comparables, car ils ne tiennent pas compte des différences de fiscalité entre pays. De plus, dans certains pays, l'allocation est dégressive dans le temps : elle est réduite après une certaine durée de chômage. Le taux de remplacement diminue, par exemple, après 6 mois d'indemnisation en Espagne et 4 mois en Italie.

### Une baisse quasi généralisée de l'effort relatif envers les chômeurs après la crise

Avant la crise (2000-2007), la baisse du taux de chômage dans l'UE-15 réduit la part des prestations chômage dans le PIB. Durant cette période, « l'effort relatif » à destination des chômeurs (prestations de chômage par bénéficiaire relativement au PIB par tête) diminue en Suède et en Allemagne, contrairement au mouvement observé en Italie et en Espagne (*graphique 3*). Outre-Rhin, les réformes *Hartz* ont limité la durée d'indemnisation et renforcé les mesures « d'activation » des chômeurs (accompagnement et placement des demandeurs d'emploi, contrôles, sanctions...).

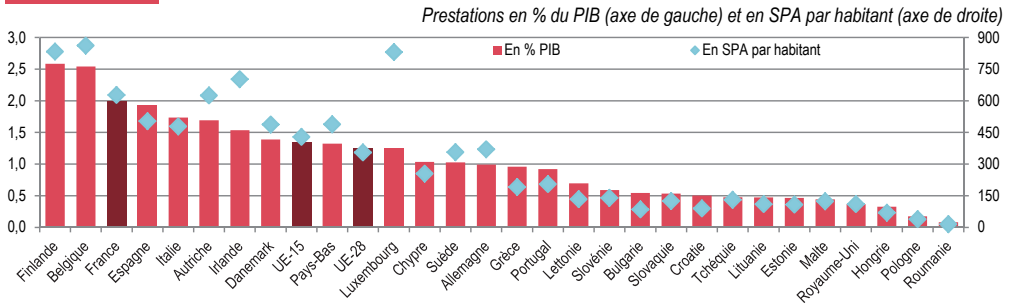
De 2008 à 2016, malgré une forte hausse du chômage, l'effort relatif envers les chômeurs diminue dans tous les pays de l'UE-15, sauf en Allemagne, en Finlande et en Suède. En Espagne, une baisse du taux de remplacement entrée en vigueur en 2012 a contribué au fort recul de l'effort relatif. Celui-ci s'explique aussi en partie par la durée et la gravité de la crise : les chômeurs ayant épuisé leurs droits sortent des systèmes d'indemnisation et basculent vers les dispositifs de solidarité, relevant du risque exclusion sociale au sens de Sespro. À partir de 2010, la tendance des réformes est à la maîtrise des montants d'indemnisation (COE, 2015). Toutefois en Allemagne, malgré une légère croissance de l'effort relatif entre 2008 et 2016, la baisse du taux de chômage entraîne celle de la part des prestations chômage dans le PIB.

#### Pour en savoir plus

> **Conseil d'orientation pour l'emploi (COE)** (2015, novembre). *Les réformes des marchés du travail en Europe*.

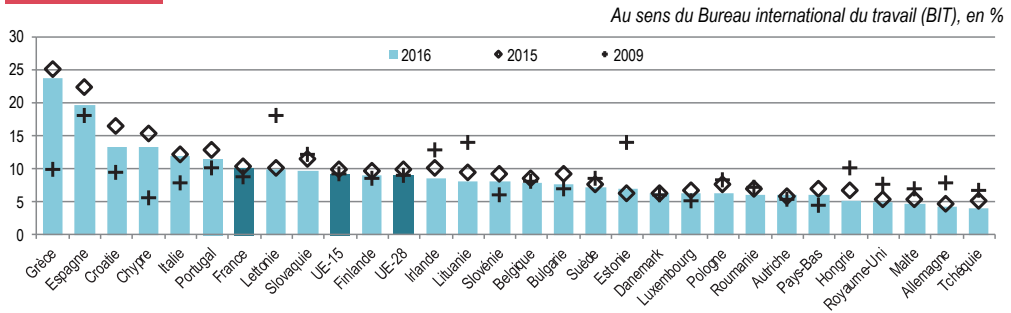
> **Ourliac, B.** (2017, mai). Comparaisons internationales des régimes d'assurance chômage : quels enseignements ? *Dares, Document d'études*, 209.

**Graphique 1 Prestations du risque chômage en 2016**



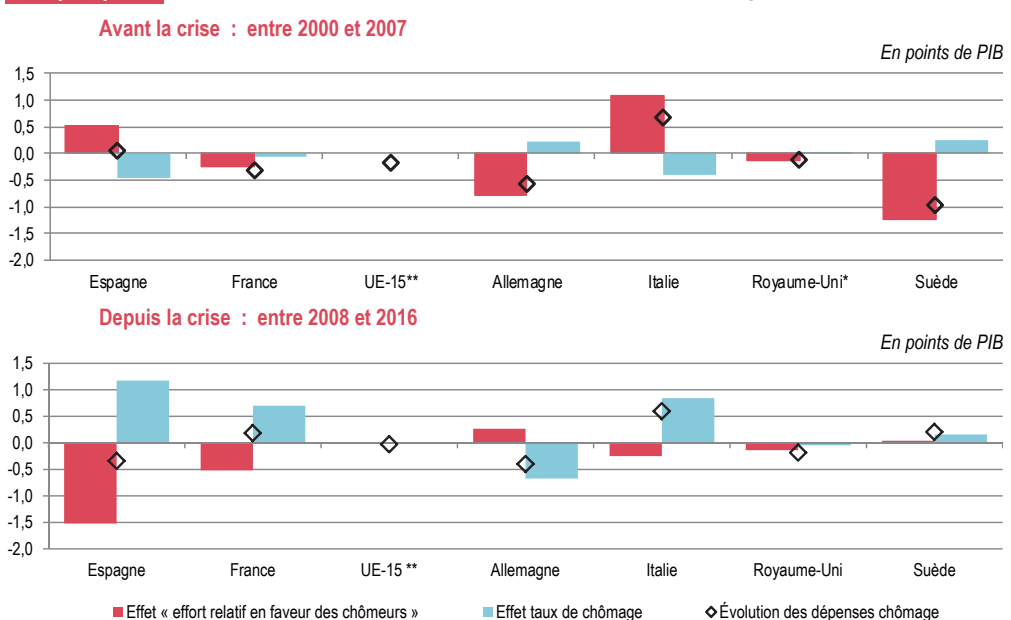
Source > Eurostat, Sespros.

**Graphique 2 Taux de chômage en 2009, 2015 et 2016**



Source > Eurostat, Enquête européenne sur les forces de travail (EFT).

**Graphique 3 Composantes de l'évolution des prestations du risque chômage entre 2000 et 2016**



\* Évolutions de 2000 à 2006 pour le Royaume-Uni (rupture de série en 2007).

\*\* La décomposition n'est pas effectuée pour l'UE-15 pour des raisons techniques. L'évolution 2000-2007 de l'UE-15 est recalculée en ne prenant, pour le Royaume-Uni et le Danemark, que la période 2000-2006 (rupture de série en 2007).

**Lecture** > Entre 2000 et 2007, l'évolution des dépenses de chômage dans le PIB en France (-0,3 point de PIB) se décompose de la façon suivante : -0,1 point du fait d'un effet « effort relatif à l'égard des chômeurs » et -0,2 point du fait des évolutions du chômage (diminution du taux de chômage). La formule de décomposition des dépenses est décrite en annexe 4.

Source > Eurostat, Sespros.